

Brigitte Ernst
Conseillère communale
49 thier de la Fontaine
4000 Liège

Conseil communal du 17 décembre 2007
Interpellation concernant le projet de liaison autoroutière
A 605, dite Cerexhe-Heuseux/Beaufays

La mobilisation pour le climat et la maîtrise des dégagements de CO₂ s'accentue comme le montre l'attribution du Prix Nobel de la Paix à Al Gore et au Giec, et la manifestation du 8 décembre dernier à laquelle se sont associés de nombreux mouvements sociaux,

La prise de conscience de la nécessité de nouvelles modalités de mobilité au quotidien se répand, comme le montre le succès du velib à Paris et l'implantation de nouveau modes de transport en commun dans de nombreuses agglomérations moyennes

A l'heure où l'on réalise que l'ère du pétrole abondant et bon marché sera terminée d'ici trente ans au maximum, réduisant fatallement et drastiquement le volume du transport automobile

A l'heure où on réalise que l'ampleur des budgets nécessaires ne permettra pas à la Région wallonne de financer simultanément un projet de transport en commun structurant et un projet de liaison autoroutière pour l'agglomération liégeoise

Le Conseil communal de Liège se doit de prendre position dans un débat qui concerne son avenir et qui se déroulera d'ici la fin de l'année au Gouvernement wallon.

En conséquence, je propose au Conseil l'adoption en urgence de la motion suivante :

Vu la demande introduite par le Ministère wallon de l'Équipement et des Transports (MET) en vue de l'obtention d'un permis d'urbanisme pour la liaison autoroutière A605, mieux connue sous l'appellation de Cerexhe-Heuseux/Beaufays ;

Vu l'intention annoncée du Gouvernement wallon de statuer sur cette question d'ici la fin de l'année 2007, ce qui motive l'urgence de se prononcer lors de ce Conseil communal ;

Vu les résultats de l'enquête publique dans le cadre du dossier de demande de permis d'urbanisme ; vu les inquiétudes exprimées par le Collège de la Ville de Liège au travers d'un courrier signé l'été dernier par l'échevin de l'urbanisme dans le cadre de cette enquête publique ;

Vu les avis rendus par les collèges échevinaux des communes concernées, et notamment celui de Fléron ;

Considérant que la conception du projet de liaison CHB remonte à plus de trente ans et que le contexte économique, social et environnemental a fortement changé ;

Reconnaissant qu'il n'y a pas eu d'étude approfondie de solutions alternatives au projet, tenant compte de sa complexité et des nombreux aspects qu'il soulève ;

Considérant que l'opportunité d'un projet de liaison CHB et les priorités d'investissement régionaux en matière de mobilité devraient être définis dans le

cadre d'un plan de circulation associant l'ensemble des communes de l'agglomération liégeoise ; considérant que cet outil existe, en l'occurrence le PUM (plan urbain de mobilité), pour lequel un cahier des charges a été rédigé et approuvé par les conseils communaux de l'agglomération ;

Considérant que les fonds nécessaires pour mener à bien cette étude viennent d'être mis à disposition par la Région wallonne ;

Considérant par ailleurs l'ampleur de l'investissement prévu pour cette liaison (400 millions d'€ annoncés) qui devra être supporté par la Wallonie seule via un coûteux mécanisme d'emprunt, sans aucune aide ni de la Belgique, ni de la Communauté européenne ;

Considérant que le transport en commun est un des éléments-clefs d'une politique de mobilité durable, et qu'il s'agit d'améliorer, dans un souci d'équité, la mobilité des personnes n'ayant pas accès à la voiture particulière, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre causée par le secteur des transports et d'aider la société dans son ensemble à faire face à la flambée des prix des produits pétroliers ;

Reconnaissant que nombre de besoins en matière de transports collectifs ne sont pas satisfaits au niveau des communes de l'agglomération liégeoise, et notamment la nécessité de doter rapidement l'agglomération liégeoise d'un transport en commun structurant, confortable et écologique ;

Le Conseil communal de Liège , réuni en séance ce 17 décembre 2007 :

estime qu'une étude relative à la mobilité dans l'ensemble des Communes de l'agglomération liégeoise est nécessaire pour déterminer tous les effets de la liaison CHB et les investissements de mobilité à faire en priorité ; et que cette étude peut trouver place dans le cadre du PUM, dont le financement vient d'être approuvé par la Région wallonne ;

Estime donc que l'idée d'un moratoire sur la liaison CHB est fondée ;

Demande que les autorités régionales attendent les conclusions de cette étude avant de prendre toute décision concernant la demande de permis d'urbanisme pour la liaison CHB.